



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

COMMUNE DE PONCHON

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, **Adjoint**s

Laurence LACHAPELLE, Jocelyne BORDIER, Francine FAUQUEMBERGUE , Alain CHOTEAU, Bruno CAFFIER,

Michel VASSEUR, NANCY SUZÉ ,Olivier WAUTERS ; Myriam LEDOUX, **Conseillers**

Absents : Geneviève DELABY, Pouvoir à..... Colette JOLLIVET

Alain CHOTEAU, Bernard LÉTUVÉ

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET.

Observations sur le compte rendu de la séance du 15/09/2022.

- L'article 1 était ainsi rédigé : « démission d'AF LAMBRECHTS, installation de Michel VASSEUR. Du fait de la démission de Nadège PERROTTE, Jocelyne BORDIER devient automatiquement conseillère municipale. Elle est installée dans ses fonctions ». Jocelyne BORDIER est devenue Conseillère municipale du fait de la démission de Nadège PERROTTE.

- Myriam LEDOUX signale qu'elle avait rappelé la gratuité des transports scolaires.



1. Jocelyne BORDIER sollicite.

Son intégration au sein : De la Commission des Finances
De la Commission du Fleurissement
De la Commission d'Information

Accord unanime du Conseil Municipal

2. Jocelyne BORDIER.

Est élue à l'unanimité,
Membre du Centre Communal d'Action Sociale pour prendre rang parmi les 6 membres élus du CCAS.

3. Rapports d'activités.

Pour l'année 2021.

- De la Communauté de la THELLOISE
- Du Syndicat d'Énergie de l'Oise
- Du Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Le Conseil Municipal prend acte de leur communication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

4. Prime de Partage de la Valeur.

Elle a été votée par le Conseil du 15/09/2022.

La Préfecture nous a écrit pour signifier qu'elle n'était pas attribuable aux agents de la fonction publique. Elle nous demande de retirer notre délibération, sous peine d'une action à notre encontre devant le Tribunal Administratif.

Accord unanime du Conseil Municipal pour retirer la délibération du 15/09/2022

5. Car de la Cantine et Cantine annexe.

Les Conseillers ont eu communication, et ils agréent le rapport établi sur ce point par R. JOYOT.

Francine FAUQUEMBERGUE et Nancy SUZÉ ont établi la liste du matériel nécessaire, pour environ 2 500€ :

Chariot, vaisselle, frigidaire, micro-ondes, lave-vaisselle, conteneur de maintien de température, glacière, matériel de ménage.

Le sol de la salle (tomettes) est en bon état, et ne nécessite pas de revêtement.

Le transport des repas ne constitue pas un problème majeur.

Un vacataire en plus sera nécessaire pour assurer le service.

Michel VASSEUR soulève la question du montant de notre participation au SIBEPOVI. Long exposé de Francine FAUQUEMBERGUE, qui nous établira une note pour résumer ce sujet compliqué.

Francine FAUQUEMBERGUE signale qu'elle aura besoin d'aide pour le transport du matériel, et le renouvellement du matériel de la bibliothèque.

6. Recensement.

Il aura lieu sur Ponchon en 2023, à partir du 19 janvier et il durera 3 semaines.

Coordonnateur principal : Sylvie THÉRY.

Coordonnateur adjoint : Martine CORNET

Agents recenseurs : Lydie THÉRY

Pierre KELLER

LE Conseil Municipal décide d'attribuer aux 2 agents recenseurs une rémunération de 1 700 € brut.

Votent pour cette dernière proposition : R. JOYOT, C. JOLLIVET, G. DELABY, Y. MERLIN, D.ROLLAND, F. FAUQUEMBERGUE, My. LEDOUX, B. CAFFIER, M. VASSEUR.

Votent contre : J. BORDIER, L. LACHAPELLE, N. SUZÉ, O. WAUTERS.

7. Participation pour le déploiement du réseau de la Fibre optique.

Sur le Territoire de la THELLOISE, on a recensé 1 286 prises, nécessitant une extension du réseau.

Devis du SMOTHD	788 000 € ht
Participation du Département	236 000 € ht
Participation de la THELLOISE	<u>392 000 € ht</u>
A la charge des communes	160 000 € ht
	: <u>1 286</u> prises
	124.41 € par prise

Sur Ponchon 7 prises demandent

Une extension X 7

871 €

Accord unanime du Conseil

D'autres conventions suivront les nécessités du réseau.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

8. Groupement de commandes de la Thelloise pour les travaux de voirie. Pour les années 2023, 2024 et 2025.

À l'unanimité le Conseil décide d'y adhérer.

9. Chemin rural n° 24.

Le Conseil prend acte de la communication du rapport établi par C. JOLLIVET et JC. GIRET.

La position du Conseil est la suivante :

- Jouissance gratuite du CR 24, sans transfert de propriété, pour Mr BIBERON.
- Plantation à ses frais, sur son terrain, et non sur le bas-côté du chemin, d'une haie de l'autre côté du chemin Mullot, par rapport à la propriété de Mr et Mme VILLAIN, de Mr et Mme GUICHARD et de Mme RENE. (environ 150m). Cette haie n'étant pas trop haute.
- Entretien de cette haie par Mr BIBERON, cette dernière disposition étant dictée par la logique juridique, qui veut qu'on entretienne ce qui se trouve sur son terrain.

Accord unanime du Conseil Municipal, sauf l'abstention de Y. MERLIN.

QUESTIONS DIVERSES

- Y. MERLIN fera installer un sapin de Noël sur le parvis de l'église.
- My. LEDOUX signale les problèmes de stationnement de cars. On rappellera que les zébras sont fait pour les cars, et pas pour les autres véhicules.
- O. WAUTERS déplore à nouveau la vitesse excessive des véhicules au travers du Larris.
- O. WAUTERS demande si on a bien planté au Larris tous les panneaux de stationnement réglementé.
- O. WAUTERS et M. VASSEUR signalent un problème de bouche à clef, et de rétrécissement de voirie au niveau du 565 de la rue du Larris.

PROCHAINS RENDEZ VOUS

Date présumée du prochain Conseil lundi 12 décembre à 19 h 00.